

ORGANISME NOTIFIE nº0679



### 0679-CPR- 1014 Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

### KNAUF SAS

ZA - Rue principale 68600 WOLFGANTZEN FRANCE

et fabriqué dans l'usine :

## KNAUF Ouest - Site de St Philbert du Peuple -Rue des terres Neuves -49160 SAINT PHILBERT DU PEUPLE - FRANCE

fut (furent) soumi(s) par le fabricant à l'évaluation des performances du(des) produit(s) de construction, est (sont) soumi(s) par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continue du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

NF EN 15037-4 + A1: 2013

Sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 18 mars 2015, il annule et remplace le certificat précédemment délivré le 19 septembre 2014 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 18 mars 2015

Pour le CSTB Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

**ACCRÉDITATION** Nº 5-0010 PORTÉE CERTIFICATION

DISPONIBLE SUR DE PRODUIT WWW.COFRAC.FR ET SERVICE



ORGANISME NOTIFIE nº0679

A Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Réglement (UE) 7/305-2011 du Parlement européen du Parlement européen de du Conseil du 9 mars 2011 de diablissant des conditions habitures de commercialisation pour les produits de construction à construction

## 0679-CPR-1014

# Entrevous en Polystyrène expansé\*

Pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous

\* La liste des entrevous figure dans les documents d'accompagnement des fournitures établis par le fabricants (catalogue, plan de calpinage, note de calcul...). Elle est surveillée par le CSTB lors des audits de suivi.

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Entrevous de type : R1

